



Avis de projet
Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4

Déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

19 novembre 2010

□ TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	1
3	TITRE DU PROJET	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
5	LOCALISATION DU PROJET	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	2
7	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES	2
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	3
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	5
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	5
12	MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE	5
	REMARQUES	6

ANNEXE A. LOCALISATION DU PROJET

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception :
	Numéro de dossier :

1 Initiateur du projet

Nom :	Consortium formé de Boralex inc. et de Gaz Métro Éole inc.	
Adresse :	36, rue Lajeunesse	
	Kingsey Falls QC	
	J0A 1B0	
Téléphone :	(819) 363-6396	
Télécopieur :		
Courriel :	marie-pierre.morel@boralex.com	
Responsable du projet :	Marie-Pierre Morel, ing., chargée de projets Développement	
<i>Obligatoire</i> : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	Boralex inc. :	1142804526
	Gaz Métro Éole inc. :	1165253676
Pour plus d'information sur le consortium, communiquer avec le responsable du projet ou visiter les sites Internet des sociétés affiliées :		
<ul style="list-style-type: none"> • http://www.corporatif.gazmetro.com/ • http://www.boralex.com/ 		

2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement	
Adresse :	895, boulevard Perron	
	Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0	
Téléphone :	418 364-3139 et 1 888 364-3139	
Télécopieur :	418 364-3199	
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com	
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay, bio., M. Sc. Coordonnatrice de l'étude d'impact	

3 Titre du projet

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4

4 Objectifs et justification du projet

Le consortium formé de Boralex inc. et de Gaz Métro Éole inc. (ci-après Boralex et Gaz Métro Éole) projette la construction et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance maximale de 69 MW. Le gisement éolien du territoire visé par ce développement permet d'envisager la réussite du projet d'un point de vue tant économique que technique.

Le projet découle d'une acquisition, par Boralex et Gaz Métro Éole, du contrat d'approvisionnement en électricité pour le parc éolien du Bas-Saint-Laurent (initialement localisé à Sainte-Luce) développé et détenu par Kruger Énergie inc. et n'ayant pu être réalisé. La transaction contractuelle a été approuvée par Hydro-Québec et est actuellement sous processus de revue par la Régie de l'énergie. Le présent projet conserve à peu de choses près les mêmes caractéristiques que le projet initial, bien qu'il soit toutefois localisé sur les terres appartenant au Séminaire de Québec, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le début des activités de construction du parc est prévu pour 2012 et la mise en service commerciale, pour décembre 2014.

5 Localisation du projet

L'annexe 1 contient une carte présentant la localisation du projet. Le territoire actuellement à l'étude est situé dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, plus précisément dans le territoire non organisé (TNO) Lac-Jacques-Cartier, couvre 14 865 ha (zone d'étude) des terres privées du Séminaire de Québec. L'implantation des éoliennes devrait se faire dans la portion nord du territoire visé.

6 Propriété des terrains

Le projet est entièrement situé sur un seul lot appartenant au domaine privé du Séminaire de Québec. Il est à noter que le territoire fait déjà l'objet d'une entente contractuelle avec le propriétaire aux fins de développement dudit projet éolien.

7 Description du projet et de ses variantes

Le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien d'une puissance de 69 MW, lequel vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur. Les infrastructures et équipements du projet incluent, à ce stade de développement du projet, 30 éoliennes de 2,3 MW, des chemins d'accès, un réseau collecteur souterrain, et un poste de raccordement dont la localisation reste à déterminer.

Le projet se divise en trois phases : construction, exploitation et démantèlement.

7.1 Phase construction

Les activités de la phase construction du parc éolien comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport des composantes;
- le déboisement et le surfaçage des aires de travail;
- la construction et l'amélioration des chemins d'accès;
- la construction des fondations;
- l'érection des éoliennes;
- l'installation du réseau collecteur;
- la remise en état des aires de travail.

Le parc éolien est entièrement situé en territoire forestier. L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire.

Les éoliennes, fabriquées par Enercon, seront installées sur des fondations de béton, dont le type variera selon la nature du sol. Les différentes composantes des éoliennes (tours, pales, nacelles,) seront installées à l'aide de grues. L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur, de même que les mesures spécifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, le décret et les permis de construction.

7.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système de contrôle centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du projet.

Les activités de la phase exploitation du parc éolien comprennent entre autres :

- la présence et le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation pour la surveillance, l'entretien préventif et les réparations des équipements, si nécessaire;
- l'entretien du site.

7.3 Phase de démantèlement

À la fin de la phase d'exploitation du parc éolien, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés à un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués conformément aux exigences du propriétaire, le Séminaire de Québec, et dans le respect des lois et règlements.

8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du projet tient compte des composantes du milieu déjà identifiées lors des études préliminaires et lors des démarches effectuées auprès des intervenants du milieu entre autres pour les projets de développement éolien de la Seigneurie de Beauré (2 et 3), qui sont en phase construction actuellement. Les

données d'inventaires recueillies dans le cadre de ces projets seront intégrées au portrait du milieu lorsqu'elles seront pertinentes.

Une étude d'impact sera présentée au MDDEP, conformément à la directive qui sera émise, et comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude.

Le territoire visé par le projet a un relief escarpé et compte plusieurs cours d'eau et lacs. Dans la mesure du possible, les éoliennes seront érigées sur des crêtes et des monts afin d'optimiser la ressource éolienne. Le territoire se situe dans les bassins hydrographiques des rivières Brûlé et des Neiges.

Des inventaires d'oiseaux et de chiroptères ont été réalisés à l'automne 2010. Ils se poursuivront au printemps 2011, et porteront entre autres sur la grive de Bicknell, un oiseau figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec. Des discussions ont été tenues avec les instances responsables de la faune avienne afin d'élaborer un protocole selon les lignes directrices recommandées par ces dernières.

La population de caribou des bois de Charlevoix utilise le territoire du Séminaire de Québec mais, selon les données télémétriques fournies par le MRNF (données de 1998 à 2000 et de 2004 à 2009), l'espèce ne fréquente pas le secteur visé par le projet.

Une trentaine de chalets sont situés sur le territoire visé par le projet, principalement aux lacs Janot, Gorces et l'Espérance. Ces habitations temporaires sont occupées par des locataires du Séminaire de Québec. Ils servent aux activités de villégiature, de chasse et de pêche des membres de clubs du territoire. Le territoire fait également l'objet d'une exploitation forestière.

Un sentier de motoneige récréatif faisant partie du réseau de Sentiers Trans-Québec (sentier n° 3) traverse la portion sud du territoire visé par le projet.

Le périmètre urbain de Saint-Ferréol-les-Neiges sera situé à 4,6 km du territoire visé par le projet et à 13,3 km du site prévu d'implantation d'éolienne le plus proche.

Le *Règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes* (Règlement 2007-22) de la Communauté métropolitaine de Québec fait mention de certaines normes d'implantation (par exemple, la distance à respecter de certains éléments du milieu), que la configuration du projet permet de respecter. De plus, l'initiateur du projet considère le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* dans l'élaboration de son projet afin de protéger certains éléments du milieu forestier (cours d'eau, milieu humide).

Certains sites dans la MRC de La Côte-de-Beupré sont valorisés pour leurs paysages : en font partie le site de la pointe Argentanay sur l'île d'Orléans, où une tour d'observation a été construite, et le secteur du mont Sainte-Anne, qui constitue une destination touristique d'importance pour la région de Québec. Le mont Sainte-Anne est situé à plus de 5 km du territoire visé par le projet et à plus de 17 km de l'éolienne la plus proche. Ces sites feront l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse des impacts du projet.

9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque c'est possible.

L'évaluation traitera des impacts potentiels sur les sols, les peuplements forestiers, les cours d'eau et les habitats fauniques. Les impacts potentiels sur la faune seront discutés, entre autres ceux sur les oiseaux et les chiroptères. Des inventaires d'oiseaux et de chauves-souris ont été réalisés à l'automne 2010 et se poursuivront en 2011 dans le but de valider la compatibilité du site avec la construction d'un parc éolien (en déterminant, par exemple, la présence ou l'absence de corridors importants de migration).

Les impacts potentiels sur les activités de villégiature, de chasse et de pêche, en lien avec le transport et la circulation sur le territoire, seront évalués. Les impacts sonores potentiels seront également évalués, notamment en fonction des résultats des évaluations du climat sonore avant projet. Les critères recommandés par le MDDEP seront respectés.

Les impacts anticipés sur le paysage feront l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature et des sites d'intérêt dans la MRC, de même que des routes touristiques. Des photomontages seront réalisés afin d'évaluer l'impact à partir de différents sites.

Des impacts positifs sont prévus sur l'économie locale grâce à la création de plusieurs emplois et aux retombées économiques indirectes de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

10 Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier prévu pour la réalisation du projet, certains travaux de préparation du site comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient commencer au cours de l'année 2012.

Quant à la mise en service du parc éolien, elle est prévue pour 2014.

11 Phases ultérieures et projets connexes

Le consortium formé de Boralex et de Gaz Métro Éole ne prévoit aucune phase ultérieure ni aucun agrandissement au présent projet, mais le consortium continue d'analyser le potentiel de développement éolien des terres du Séminaire.

12 Modalités de consultation publique

Le processus de consultation publique prendra la forme de rencontres d'information avec la population et les intervenants locaux. L'initiateur tiendra des activités de consultation publique. Des discussions ont déjà eu lieu avec différents intervenants du milieu (propriétaire, MRC).

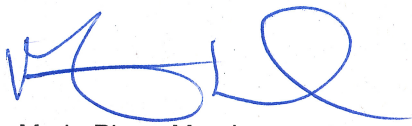
Les séances publiques et celles tenues avec les intervenants du milieu permettront de présenter le projet, ses détails et les impacts anticipés, et de recevoir les commentaires de la population. Ces derniers seront pris en

considération, dans la mesure du possible, lors de la planification et de la réalisation du projet afin d'assurer une intégration harmonieuse au milieu. Des rencontres de consultation sont prévues d'ici la fin de l'année 2010 ou au tout début de l'année 2011.

Je certifie, à ma connaissance, que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, en date du 19 novembre 2010.

Remarques

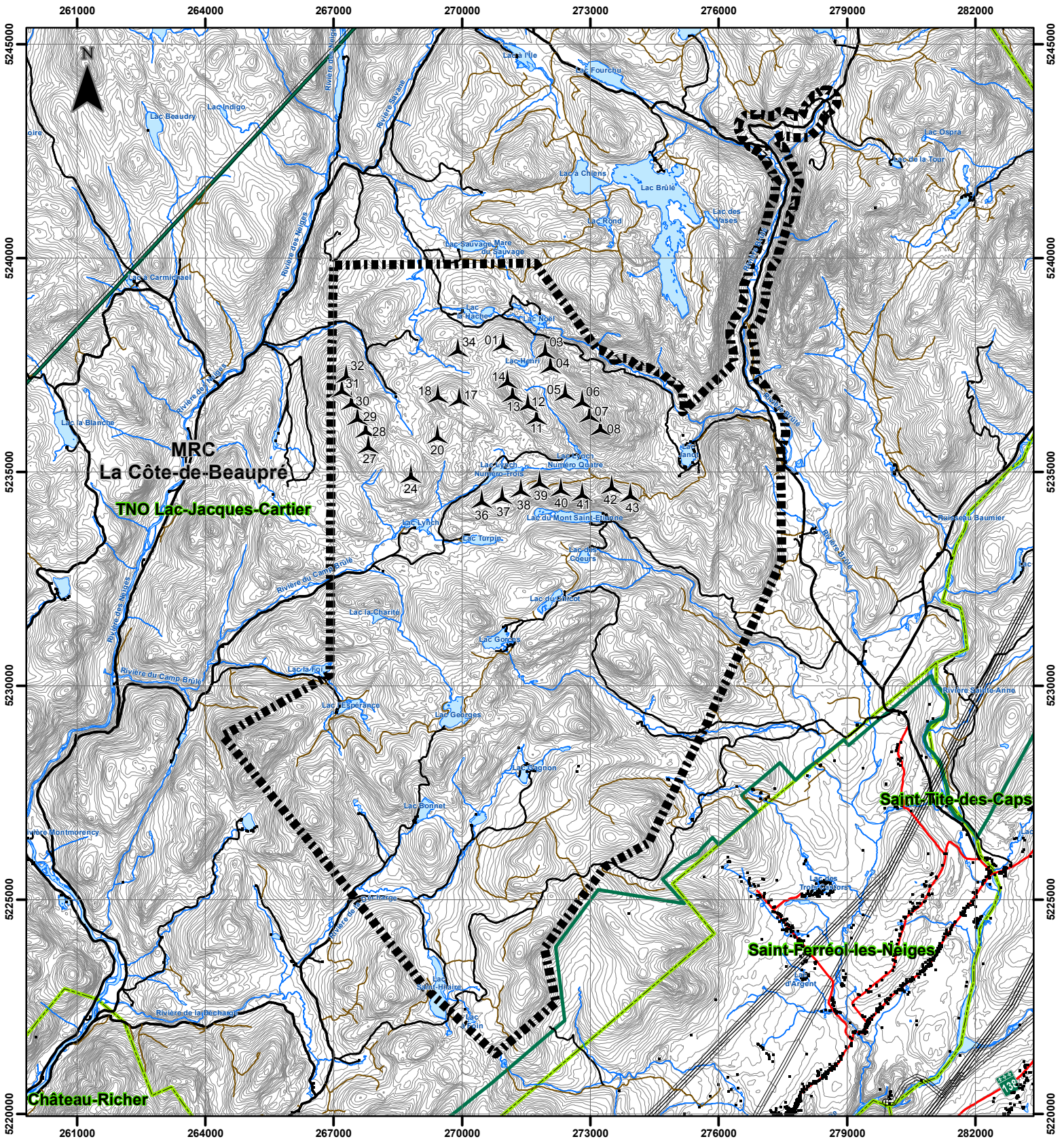
[Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et, au besoin, annexer des pages supplémentaires.]



Marie-Pierre Morel

Chargé de projet, développement

Boralex inc.



BORALEX
GazMétro
ÉOLE

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré — 4

Annexe 1
Localisation du projet

- Eolienne
- Bâtiment
- Route
- Chemin forestier classe 1
- Chemin forestier classe 2
- Chemin forestier classe 3
- Ligne électrique
- Limite de la Seigneurie de Beaupré
- Courbe de niveau (équid. 10 m)
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Zone d'étude
- Limite municipale

PESCA
 ENVIRONNEMENT

1:120 000

0 750 1 500 3 000
 Mètres

Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2009

Projection : MTM 7, NAD83
 Date : 16 novembre 2010
 N/Réf. : 10100023

